



Changements climatiques et primes d'assurance, une tempête à suivre

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES et les incertitudes qui y sont associées ne sont pas sans avoir une influence sur les assureurs canadiens et québécois. Selon les données du Bureau d'assurance du Canada, les dommages aux biens liés aux températures extrêmes ont atteint un sommet estimé à 860 millions de dollars entre 1999 et 2004.

Ultimement, ce sont les réassureurs qui écopent, puis qui transfèrent la note aux assureurs. Il est important de connaître le sort que réservent les risques climatiques aux grands réassureurs mondiaux (les assureurs des assureurs), car c'est vers eux qu'aboutissent, tel un entonnoir, toutes les catastrophes de la planète ayant fait l'objet d'une indemnité. Ce sont les réassureurs qui imposent aux assureurs, d'année en année, les conditions de renouvellement des contrats. Comme les réassureurs ont enregistré des pertes importantes en 2005, les taux de réassurance liés aux catastrophes ont augmenté de 30 %. On se souviendra de l'ouragan Katrina qui a coûté à l'industrie la somme record de 40 milliards de dollars. Malgré tout, assureurs et réassureurs ont été capables de bien gérer les risques de concentration et ont réussi à faire en sorte que les primes restent assez stables dans l'ensemble.

Sans avoir eu les répercussions de la crise du verre en 1998 (1,44 milliard de dollars, toutes assurances confondues), les premiers mois de 2008 ont été particulièrement néfastes pour les assureurs canadiens. Les tempêtes hivernales, marquées par d'importantes chutes de neige, ont provoqué notamment de nombreux effondrements de toitures et ont en-

gendré une dégradation des résultats. Uniquement au Québec, on évalue à plus de 7000 les réclamations dues au poids de la neige.

Au Québec, les municipalités ont connu, dans l'ensemble, une augmentation importante des sinistres

déclarés dans trois classes d'assurance : en assurance des biens, principalement à cause de plusieurs effondrements de toitures ou de dommages causés par des vents violents, en assurance responsabilité, à cause des nombreuses sorties des équipements de déneigement, et en assurance automobile, en raison du nombre beaucoup plus élevé d'accidents de la route.

Au cours des six premiers mois de l'année, la situation des sinistres d'importance liés au climat ne s'est guère améliorée. De nombreux assureurs québécois ont connu une hausse importante des réclamations associées aux piscines ce printemps et aux tempêtes de grêle en juin dernier (14 000 réclamations). À titre d'exemple, le programme d'une association que nous assurons, exposée aux aléas climatiques, a entraîné des pertes considérables. En effet, on compte dix réclamations importantes liées aux conditions climatiques, dont neuf pour des effondrements de toitures et une pour les dommages causés par des vents violents.

Toutefois, sans contredit, les dégâts d'eau constituent la principale cause de toutes les réclamations d'assurance habitation au Québec. Selon le Bureau des assurances du Canada, les assureurs ont ainsi versé aux Québécois 500 millions de dollars en 2005. Pour la période estivale, ils s'attendent à verser des sommes

Au cours des 30 dernières années, le nombre de catastrophes climatiques a doublé et l'importance des pertes assurées a été multipliée par sept. Au début des années 1960, les catastrophes naturelles dans le monde coûtaient huit milliards de dollars aux assureurs alors qu'au cours des cinq premières années du nouveau millénaire, elles ont coûté 212 milliards.

Encadré

Exemples de prévention de sinistres

En hiver

- ☉ Déneiger régulièrement la toiture
- ☉ Déglacer et entretenir les escaliers extérieurs
- ☉ Veiller à ce que les sorties d'urgence ne soient pas bloquées
- ☉ Entretenir les véhicules et s'assurer que les pneus sont en bon état

Les dommages par l'eau

- ☉ Bien calfeutrer le pourtour des portes et fenêtres
- ☉ S'assurer que les descentes pluviales s'écoulent loin des fondations
- ☉ Se doter d'une pompe de puisard et de drains à clapet antiretour
- ☉ Ne pas entreposer de documents importants au sous-sol

importantes à leurs assurés pour que ces derniers puissent remettre en état leur habitation et leur automobile. Rappelons-nous les violents orages de juin dernier qui ont entraîné quelque 6000 réclamations pour les résidences et environ 10 000 pour les automobiles endommagées. Quant au mois de juillet, les compagnies d'assurance devraient être très, très sollicitées. Enfin, le début août n'a guère été plus rassurant avec des précipitations records dans plusieurs régions du Québec, notamment la Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Charlevoix et Baie-Saint-Paul.

On voit que le réchauffement climatique, dont parlent tous les experts, risque d'engendrer des réclamations de plus en plus coûteuses dans l'avenir. Que faire ?

D'abord, s'assurer que notre contrat d'assurance habitation est le plus étendu possible. La grêle et les tempêtes de vent sont généralement couvertes, mais il faut un avenant pour couvrir les piscines, les spas et les saunas extérieurs. Les dégâts d'eau causés par le débordement des conduites publiques d'eau potable ou des installations sanitaires sont

couverts. Cependant, ceux qui sont causés par les inondations, les crues des eaux, les fuites ou les débordements et ceux provenant des infiltrations par les murs, portes et fenêtres nécessitent tous un ajout au contrat d'assurance habitation (avenant).

Même si on ne peut pas éviter totalement les sinistres, on peut adopter des stratégies pour les prévenir ou, à tout le moins, pour en réduire l'ampleur. Les assurés peuvent faire preuve de clairvoyance pour maintenir leur prime à un niveau acceptable : consolidation de toutes leurs assurances vers un même assureur, hausse des franchises (après tout, les assurés peuvent facilement absorber les premiers dollars de perte) et prévention.

La prévention (*encadré*) est le maître mot. En effet, elle permet de présenter à son assureur, lors du renouvellement de la police, un dossier de qualité. Les assureurs tiennent à conserver ce genre de clients pour qui la sécurité de leurs activités est importante. L'expérience mondiale nous le montre. On ne peut aller à l'encontre des aléas climatiques, mais chacun d'entre nous a les moyens de prévenir certains sinistres et d'améliorer son portefeuille d'assurance.

En terminant, il est utile de comprendre comment on fixe les taux de primes en assurance et pourquoi les risques climatiques, notamment les tempêtes, ont un effet direct sur les primes que nous versons aux assureurs. Les trois paramètres qui déterminent la prime sont :

- 1) la fréquence des sinistres déclarés ;
- 2) le coût moyen des sinistres (total des indemnités divisé par le nombre de sinistres) ;
- 3) les tendances ou projections des années futures par rapport aux années passées.

ON VOIT BIEN que la fréquence et la gravité des sinistres ont une incidence directe sur les primes. Les risques climatiques font peur aux assureurs, car ils ont un effet multiplicateur. Ils provoquent des dommages en série. 🌀

Questions, suggestions ou commentaires ?

Écrivez-nous à redaction@dplm.com

Dale-Parizeau LM